

# Communauté de Communes de la Vallée de la Coole

## Séance du 12 Juin 2012

L'an deux mille douze et le douze juin à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Coole s'est réuni dans la salle de la mairie de COUPETZ, sous la présidence de Monsieur Jean LACOURT, Président.

*Date de la convocation* : le 05 Juin 2012

Mr Bernard MILLON est proposé secrétaire de séance.

**Titulaires présents**: Catherine DETHUNE, Pierre HUET, Pascal BIERI, Jean LACOURT, Pascal VANSANTBERGHE, Bernard MILLON, Sandy DHEURLE, Denise CACHIER, Jean-Marie ROSSIGNON, Muriel RENAULT, Sylvain OURY, Audrey SCHULLER, Chantal FERRE, Ghislain CHEVALIER.

**Suppléants présents**: Patrice BIERI, Marc DEFORGE, Laurence DETOUR.

**Excusés**: Frédérique ORSINI, Dominique MILLON, Evelyne DIDON, Francis ROLLET, Gisèle GREZ, Claude SALLET, Luc MILLON, Claudine BRULHART, Didier BOURGEOIS, Florence MAURY, Christian SCHOENTGEN, Yvéric BRODIER.

### **Approbation du Compte rendu de la réunion du 15 Mai 2012:**

Résultat du vote:	Pour:	13/14
	Contre:	0/14
	Abstention:	1/14

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

Les CM2 sont revenus enchantés de leur séjour à Douarnenez.

Fleur LECRIVAIN a débuté son activité d'animation à l'école de la Vallée de la Coole le 04 Juin 2012. Ses horaires sont : 11h/13h30 et 16h15/18h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Elle prend en charge un groupe d'enfants pour des activités spécifiques, et intervient dans la bibliothèque ou dehors, selon les conditions climatiques.

Les agents de l'école ont suivi une formation HACCP le 10 Mai 2012, dispensée par un ingénieur hygiéniste de la société LEGOFF.

Le nouveau règlement d'IAT a été exposé aux agents lors de la réunion de personnel du 29 mai 2012.

Formation gestes et postures : elle est prévue à l'automne à l'école de la Vallée de la Coole, et pourrait éventuellement concerner les employés communaux également.

Une formation incendie sera programmée en septembre 2012.

Les associations Familles Rurales d'Ecury/ 5 villages de la Coole ont sollicité la CCVC pour un prêt de vaisselle pour leur CLSH. La commission donne un avis favorable à cette demande.

### **BUDGET**

**Choix du prestataire de repas :**

**Délibération N°19-2012**

**Prestataire de repas à la cantine scolaire**

Le Président expose aux membres du Conseil de Communauté que le contrat avec Les Petits Gastronomes, prestataire de repas à la cantine scolaire de l'école de la Vallée de la Coole, prendra fin le 5 juillet 2012.

Il rappelle que des consultations de prix ont été lancées auprès de trois sociétés (Petits Gastronomes, Avenance Elior, et API Restauration) pour une livraison en liaison froide pour l'année scolaire 2012-2013 sur la base de 90 à 100 repas par jour.

Il propose de renouveler le contrat avec la société *Les Petits Gastronomes* sur une base annuelle d'environ 12 960 repas au prix de 2,34 € HT par repas primaire, soit un engagement de 30 326.40 € HT.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide de renouveler le contrat avec la société *Les Petits Gastronomes*, pour une durée d'un an à compter du 4 septembre 2012 au prix de 2,34 € HT le repas primaire.

Résultat du vote :	Pour :	14/14
	Contre :	0/14
	Abstention :	0/14

#### Fixation du prix du repas de cantine :

##### **Délibération N°20-2012**

##### **Prix des repas à la cantine scolaire-Année scolaire 2012-2013**

Le Président expose aux membres du Conseil de Communauté la proposition de la commission scolaire de reconduire le prix du repas à la cantine de l'école de la Vallée de la Coole, pour l'année scolaire 2012-2013, ainsi que le supplément pour tout repas pris sans inscription dans les délais.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide:

- de fixer le prix du repas à la cantine à **3,90 € TTC** pour les enfants inscrits,
- de fixer un supplément de **6.00 € TTC** par repas pour les enfants non inscrits dans les délais à compter de la rentrée scolaire de septembre 2012.

Résultat du vote : Pour : 14/14  
Contre : 0/14  
Abstention : 0/14

##### **Délibération N°21-2012**

##### **Prix des repas à la cantine scolaire pour les agents de la collectivité - Année scolaire 2012-2013**

Le Président expose aux membres du Conseil de Communauté la proposition de la commission scolaire de facturer à prix coûtant le repas pour les agents de la collectivité désirant manger à la cantine de l'école de la Vallée de la Coole, durant l'année scolaire 2012-2013.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix du repas à la cantine à **2,58 € TTC** pour les agents de la CCVC à compter de la rentrée scolaire de septembre 2012.

Résultat du vote : Pour : 14/14  
Contre : 0/14  
Abstention : 0/14

#### Fixation du prix de la garderie:

##### **Délibération N°22-2012**

##### **Prix de la garderie scolaire - Année scolaire 2012-2013**

Le Président expose aux membres du Conseil de Communauté la proposition de la commission scolaire de prolonger la garderie du soir à l'école de la Vallée de la Coole jusqu'à 18h30, et de facturer cette dernière demi-heure aux familles ayant inscrit leurs enfants dans ce créneau horaire, en précisant que toute demi-heure commencée sera facturée.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide:

- de fixer le prix de la garderie à **3.00€ TTC** pour les enfants restant à la garderie au-delà de 18h00 et jusqu'à 18h30,
- d'appliquer un supplément de **6.00€ TTC** pour les enfants repris après 18h30, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2012 (toute demi-heure commencée sera facturée).

Résultat du vote : Pour : 14/14  
Contre : 0/14  
Abstention : 0/14

#### Dérogations:

La Communauté d'Agglomération de Châlons a adressé un courrier à la CCVC, nous demandant une participation financière pour 2 enfants d'Ecury et 1 de Nuisement scolarisés dans des écoles de Châlons en Champagne. La CCVC donne un avis défavorable à cette demande, l'école de la Vallée de la Coole proposant les services scolaires et périscolaires équivalents.

Résultat du vote : Pour : 14/14  
Contre : 0/14  
Abstention : 0/14

L'enfant d'une enseignante de notre école est scolarisé à Nuisement. Une demande de dérogation est faite à la CCVC afin que cet élève poursuive sa scolarité sur le site. La CCVC donne un avis favorable à sa demande.

Résultat du vote : Pour : 14/14  
Contre : 0/14  
Abstention : 0/14

#### FPIC (Fonds national de péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

##### **Délibération N°25-2012**

##### **Répartition du FPIC**

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011 (article 125 de la loi de finances initiale pour 2011), l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce nouveau mécanisme de péréquation appelé Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Trois modes de répartition sont possibles :

- conserver la répartition dite « de droit commun »,

-opter pour une répartition « dérogatoire » en fonction du CIF (coefficient d'intégration fiscale), (le prélèvement et le reversement sont répartis entre l'EPCI et ses communes membres en fonction du CIF de l'EPCI.

-opter pour une répartition « dérogatoire libre » (la nouvelle répartition doit être définie selon nos propres critères)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide de conserver la répartition dite « de droit commun ».

Résultat du vote : Pour : 13/14

Contre : 0/14

Abstention : 1/14

#### Subventions:

Les associations Familles rurales d'Ecury/5 villages de la Coole et de Coole/Faux ont adressé une demande de subvention à la CCVC pour leur CLSH. Leurs budgets prévisionnels respectifs sont déficitaires.

#### ***Délibération N° 23-2012***

##### ***Subventions aux associations***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention aux associations Familles Rurales d'Ecury/5 villages de la Coole et de Coole-Faux qui percevront la somme de 1€ par enfant et par jour de CLSH sur présentation du bilan final.

Résultat du vote : Pour : 14/14

Contre : 0/14

Abstention : 0/14

#### **DIAGNOSTIC DES ANC**

Par délibération n° 07-2012, la CCVC avait décidé de facturer aux pétitionnaires 15€ TTC par diagnostic des ANC, le solde étant à la charge de la collectivité. Cette décision avait été prise en concertation avec les Communautés de Communes voisines. Une de ces collectivités a finalement décidé de ne pas facturer la prestation de diagnostic aux pétitionnaires.

Le Président, sur proposition de la commission budget, propose au Conseil de Communauté d'annuler la délibération n° 07-2012, et d'appliquer la gratuité aux habitants de la Vallée de la Coole, la totalité du coût serait supportée par la Communauté de Communes de la Vallée de la Coole.

#### ***Délibération N°24-2012***

##### ***Facturation du diagnostic des ANC de la CCVC.***

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide d'annuler la délibération n° 07-2012 en appliquant la gratuité pour les diagnostics des installations, la CCVC prenant l'intégralité des frais de diagnostic à sa charge,

Résultat du vote : Pour : 13/14

Contre : 0/14

Abstention : 1/14

#### **COUVERTURE DU TERRAIN DE SPORT**

La commission s'est réunie le 07 Juin pour définir les besoins ainsi que la marche à suivre pour mener à bien ce projet.

Le but est d'optimiser l'utilisation des installations en toutes saisons, pendant le temps scolaire et périscolaire (temps de midi), mais également pour les activités extrascolaires les mercredis et petites vacances (mise à disposition des associations de la vallée).

Le terrain doit être couvert et fermé, équipé de vestiaires et sanitaires.

Les sols et agrès existants peuvent être conservés.

Un assistant à maître d'ouvrage sera nécessaire pour ce projet.

Vote de l'assemblée pour poursuivre le projet.

Résultat du vote : Pour : 14/14

Contre : 0/14

Abstention : 0/14

#### **COMPTE RENDU DES REUNIONS ET DES COMMISSIONS**

Les comptes rendus des commissions intercommunales seront abordés en conseil communautaire selon l'importance des sujets traités, un exemplaire étant actuellement transmis par mail aux communes et à tous les élus.

#### **SYMSEM :**

Le dépôt de branchage et de taille d'arbustes d'un mètre maximum dans les déchèteries pose problème aux usagers. Le contrat du SYMSEM a été passé dans ces termes pour une question financière.

**SPANC:**

Un document de consultation est en préparation pour les vidanges des installations.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Fonds de concours** : 2 dossiers ont été adressés à la CCVC. Les membres de la commission budget auront connaissance de ces dossiers avant la prochaine réunion.

La décision sera transmise aux communes concernées en septembre/octobre 2012.

**REOM** : 3 réclamations sont arrivées à ce jour. Elles seront traitées lors de la prochaine commission budget.

Le paiement de la redevance en une seule fois pose problème aux habitants. Les gens ont la possibilité de contacter la CCVC ou la trésorerie pour demander un échelonnement des paiements.

**Diagnostics des ANC** : Une réunion publique d'information aura lieu le mardi 26 Juin 2012 à 20h30 à Breuvery sur Coole et concernera les habitants de Breuvery, St Quentin sur Coole et Cernon.

**Location de salle des fêtes** : La commune d'Ecury sur Coole informe l'assemblée que suite à des débordements et dégradations, la salle communale ne sera désormais louée qu'aux habitants d'Ecury sur Coole.

**Bungalow** : La commune de Breuvery a récemment installé le bungalow. Seul le raccordement électrique reste à faire.

**Prochaines réunions:**

- \* Commission **Environnement** CCVC : Lundi 18 Juin à 20h30 à Ecury
- \* Commission **Finances Interco** : Mercredi 20 Juin à 20h30 à Coupetz
- \* **Réunion publique** Diagnostics (Breuvery, St Quentin et Cernon) : Mardi 26 Juin à 20h30 à Breuvery
- \* Commission **Gouvernance Interco** : Mercredi 27 Juin à 20h30 à Nuisement
- \* Commission **Scolaire Interco** : Jeudi 28 juin à 20h30 à Vésigneul sur Marne
- \* **Kermesse** école primaire : Vendredi 29 Juin à 18h00 à l'école
- \* **Conseil école** primaire + remise des dictionnaires : Mardi 03 Juillet à 18h15 à l'école
- \* Commission **Scolaire** CCVC: Mercredi 04 Juillet à 20h30 à l'école
- \* Commission **Budget** : Jeudi 05 Juillet à 20h30 à Faux

La prochaine Assemblée plénière est fixée au **Mardi 10 Juillet 2012** à 20h30 à Coupetz.